



Circulaire 7559

du 30/04/2020

Coronavirus Covid-19: prolongation des mesures relatives à l'organisation des établissements de l'enseignement de promotion sociale et communication aux étudiants

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7490, 7495, 7509, 7516, 7542

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 04/05/2020
Documents à renvoyer	non
Information succincte	consignes pour les établissements d'enseignement de promotion sociale en lien avec le coronavirus
Mots-clés	Coronavirus, COVID-19

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire
Ens. officiel subventionné	Promotion sociale supérieur
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les contrôleurs financiers SACA de W-B-E
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR), Etienne GILLIARD, Directeur général a. i.

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Thierry MEUNIER	DGESVR – Direction de l’enseignement de promotion sociale	02/690.85.15 thierry.meunier@cfwb.be
Laurence DOHOGNE	SGNE – CRP	02/690.85.50 Laurence.dohogne@cfwb.be
	DGPEOFWB - Personnels de Wallonie Bruxelles Enseignement / WBE	0800/20 000 (n° vert) info.coronavirus@w-b-e.be
	DGPE - Personnels de l’enseignement subventionné	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

À la suite des décisions prises par le Conseil national de sécurité le 24 avril dernier, les mesures prévues jusqu'au 3 mai 2020 par les circulaires 7516 et 7542 du 20 avril 2020 sont prolongées jusqu'à nouvel ordre. Les autres mesures prévues par cette circulaire restent d'application.

Les activités d'apprentissage et les évaluations en présentiel restent donc suspendues.

Pour le 8 mai au plus tard (pour les évaluations qui ont lieu d'ici le 30 juin), et toujours au minimum 14 jours calendrier avant les dates d'évaluation, toutes les informations relatives aux modalités d'évaluation des unités d'enseignement devront être transmises aux étudiants par leur établissement :

- Matière qui fera l'objet de chaque évaluation ;
- Nature générale de l'examen (oral, écrit, travail...) ;
- Caractéristiques de l'examen (QCM, évaluation à distance...).

Je rappelle que les autres modalités d'organisation (report de périodes, report d'évaluation, éventuelle reprise en présentiel...) devront également être communiquées aux étudiants au plus tard pour le 8 mai prochain. Ces modalités feront l'objet d'une nouvelle circulaire dans les prochains jours.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Directeur général a.i.

Etienne Gilliard